

## TARIFS POUR L'ANNEE 2022/2023

### DROITS DE PREMIERE INSCRIPTION (par élève)

- |   |                         |   |
|---|-------------------------|---|
| <b>• Petite / Moyenne section de maternelle</b> | <del>Rs 55,000.00</del> | → <b>25% offerts jusqu'au 30 juin 2022*</b> |
| <b>• Grande section de maternelle</b>           | <del>Rs 55,000.00</del> | → <b>15% offerts jusqu'au 30 juin 2022*</b> |
| <b>• Élémentaire</b>                            | <b>RS 55,000.00</b>     |   |

- Pour toutes les nationalités. Cette somme n'est pas remboursable.
- Remise de 15% à partir du 2<sup>ème</sup> enfant pour les classes d'élémentaire (hors abattements).
- Dans le cas où les droits de première inscription sont offerts par l'Ecole, le paiement des frais annexes (non remboursable) est une garantie pour que l'enfant soit compris dans les effectifs.

\*Remises appliquées aux élèves qui effectueront leur rentrée au plus tard le 01/12/2022.

### SCOLARITE ANNUELLE – Petite / Moyenne section de maternelle

**Rs 139,050.00**

### SCOLARITE ANNUELLE – Grande section de maternelle / Élémentaire

**Rs 146,000.00**

Pour toutes les nationalités.

Les frais de scolarité sont payables sur 10 mois (septembre 2022 à juin 2023).

- Une réduction de 15% est accordée aux familles ayant 3 enfants scolarisés en même temps à l'école Paul et Virginie (hors abattements).
- Une réduction de 20% est accordée aux familles ayant 4 enfants scolarisés en même temps à l'école Paul et Virginie (hors abattements).
- Une réduction de 25% est accordée aux familles de 5 enfants ou plus scolarisés en même temps à l'école Paul et Virginie (hors abattements).

**Pour bénéficier du dispositif « pour les élèves autrement capables »  
(payable en dix mensualités) – (septembre 2022 à juin 2023)**

**RS 169,000.00**

**Une remise de 3% est appliquée sur les frais de scolarité lors du règlement de ces frais annuels - septembre à juin- en un seul paiement (voir conditions Règlement intérieur).**

### FONDS DE DEPOT

**Rs 5,000.00**

Les sommes versées chaque année seront remboursées, sans intérêt, à l'issue de la scolarité à l'école Paul et Virginie, sauf si les parents décident d'en faire don à l'Ecole, ce qui sera présumé acquis si aucune demande de remboursement n'est perçue avant le 31 décembre de l'année de départ de l'élève.

### PARTICIPATION AUX FRAIS ANNEXES

**Rs 4,000.00**

Fournitures scolaires annuelles, sorties sans nuitées et matériel pédagogique de classe.

## COTISATION APEP

L'adhésion à l'Association des Parents d'Elèves est obligatoire. La cotisation s'élève à :

1 enfant : 300 Rs | 2 enfants : 400 Rs | 3 enfants et plus : 500 Rs

### Coordonnées bancaires de l'école :

Ecole (Maternelle et Élémentaire) Paul et Virginie

Adresse : Route Royale – Tamarin

Etablissement bancaire de l'école : MCB Rivière Noire

Compte n° 000380511940

International Bank Account Number (IBAN): **MU92MCBL0938000000511940000MUR**

SWIFT BIC (Bank Identifier Code): **MCBLMUMU**